



Engagement n°10

« Travailler à une égalité de l'offre de service pour les jeunes dans tous les quartiers d'Aubervilliers »

Afin de pouvoir répondre à la question de l'égalité de l'offre de service pour les jeunes dans tous les quartiers d'Aubervilliers, la municipalité a souhaité au préalable réaliser un diagnostic permettant d'identifier :

- qui sont les jeunes à Aubervilliers, combien sont-ils, comment sont-ils répartis dans la ville et quels sont leurs besoins ? (I)
- quel est le réseau d'acteurs présents pour répondre aux besoins des jeunes et que proposent-ils ? (II)
- quels sont les principaux enjeux et questionnements ? (III)

Ce diagnostic porte sur la tranche d'âge 11-24 ans et permet de dégager de premières pistes de travail (IV).

I. Qui sont les jeunes, où sont-ils et quels sont leurs besoins ?¹

a. Quelle proportion les jeunes représentent-ils au sein de la population ?

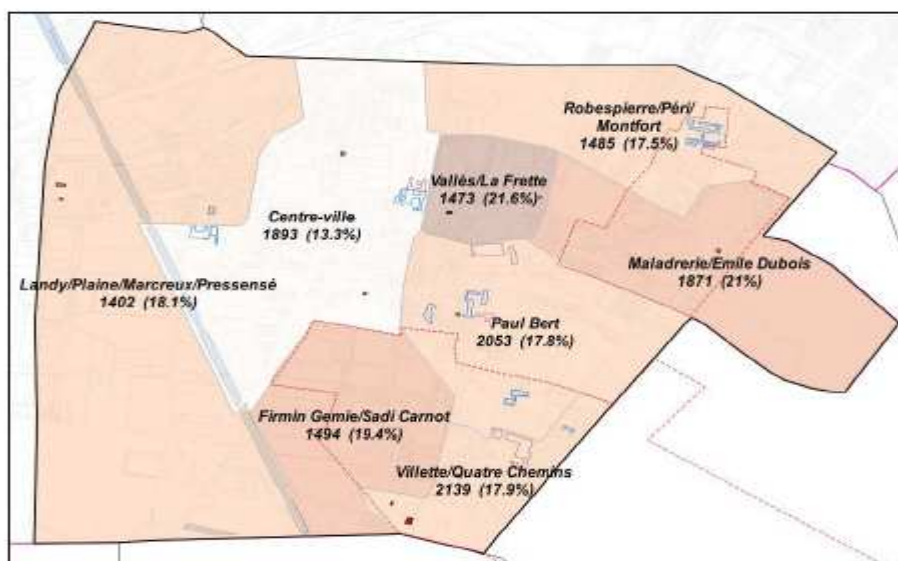
- En 2011, les jeunes de 11 à 24 ans représentent 18 % de la population albertivillarienne, ce qui est similaire à la proportion constatée à l'échelle nationale.
- Les jeunes albertivillariens sont exactement 13 779, dont 6 058 jeunes de 11-17 ans (44 %) et 7 721 jeunes de 17-24 ans (56 %)
- Les jeunes hommes sont plus nombreux (52 %) que les jeunes filles (48 %)
- Les chiffres révèlent une tendance à la diminution des 11-17 ans et à la stabilisation des 17-24 ans, ce qui amène à penser que les familles avec des grands enfants quittent le territoire.

➤ Aubervilliers est-elle une ville jeune ? La jeunesse des albertivillariens n'est pas liée au nombre des 11-24 ans, dont la proportion est la même qu'au niveau national. Elle s'explique plutôt par l'importance des jeunes enfants de 0 à 10 ans (17 % contre 14 % au niveau métropolitain), des jeunes adultes (25 % contre 19 % au niveau métropolitain), et à la faible présence des personnes âgées (10 % de plus de 65 ans contre 18 % en France métropolitaine).

b. Comment se répartissent-ils sur le territoire ?

Les jeunes sont particulièrement représentés dans les quartiers de Vallès-La Frette (23 %), Maladrerie-Emile Dubois (21 %), Firmin Gémier-Sadi Carnot (20 %), Landy-Plaine-Marcreux-Pressensé (19 %). Dans ces quartiers, ils représentent environ 2 habitants sur 10.

¹ source : INSEE RP 2011 – étude de l'Observatoire de la vie locale



En effectifs cependant, les jeunes sont plus nombreux au Centre-ville (2 111) et à la Vilette-Quatre Chemins (2 117).

c. Quel est le profil des familles des jeunes de 11-24 ans ?

- 34 % des jeunes albertivillariens vivent dans une famille monoparentale, contre 24 % en France métropolitaine
- La majorité vit dans des familles d'ouvriers et d'employés, et 26 % des jeunes vivent au sein d'une famille où aucun des deux parents ne travaillent, soit le double de la proportion constatée au niveau métropolitain
- Plus de 4 jeunes sur 10 ont des parents de nationalité étrangère.

d. Quels sont leurs besoins spécifiques en termes de service

- **Soutien scolaire** : 6 % des albertivillariens de 15 à 17 ans ne sont pas scolarisés (contre 4 % au niveau national), et seuls 48 % des 18-24 ans le sont contre 52 % au niveau national. De plus, les taux de réussite au brevet et au bac sont moins importants qu'au niveau national (66 % contre 83 % et 68 % contre 85 %).
- **Soutien à la formation** : malgré la progression du niveau de qualification de la population albertivillarienne, 40 % des jeunes de 20-24 ans ne possèdent aucun diplôme qualifiant
- **Accompagnement vers l'emploi** : malgré un taux d'activité des jeunes supérieur au niveau national, ils sont les premiers touchés par le chômage (38 % contre 27 % en France métropolitaine)

- **Accès au logement social** : la décohabitation des jeunes albertivillariens est plus rapide, et ils vivent plus fréquemment en couple avec enfants (19 %) ou avec des colocataires. Cependant, les jeunes logent majoritairement dans le parc privé, seuls 24 % sont dans le parc social.
- **Accompagnement des jeunes en couple avec enfant** : la parentalité des 20-24 ans est plus fréquente (11% contre 9 % au niveau national) et surtout chez les filles.

II. Quel est le réseau d'acteurs présent pour répondre aux besoins des jeunes et que proposent-ils ?

a. Des acteurs nombreux...

- Les services municipaux

L'ensemble des services municipaux proposent des services ouverts à tous, et certains peuvent intéresser particulièrement les jeunes : programme de réussite éducative, cérémonie de remise du diplôme du baccalauréat, équipements sportifs et 54 associations sportives accueillant 50 % de jeunes, équipements culturels tels que le conservatoire à rayonnement régional, structures de santé, aides sociales et accompagnement social, actions de prévention de la délinquance...

De plus, la municipalité met en œuvre des dispositifs réservés à la jeunesse : 10 logements jeunes, fonds solidarité jeunesse, service Prévention et Education pour la santé...

Enfin, un service municipal est dédié à la jeunesse et s'articule autour de trois entités :

- le point d'information jeunesse qui accompagne les 13-25 ans dans toutes les questions liées à la vie quotidienne,
- le conseil local des jeunes, outil en faveur de l'exercice de la citoyenneté,
- le dispositif Aide aux projets des jeunes, qui accorde une aide financière pour des projets personnels et professionnels.

- Les principaux partenaires associatifs

L'association Aubervacances-Loisirs est un opérateur subventionné par la ville dans la mise en œuvre de la politique jeunesse municipale par la mise en place du dispositif 10-13 ans pour les centres de loisirs, 11-17 ans pour les centres de vacances.

L'association OMJA est également un des opérateurs chargés de mettre en œuvre la politique municipale en direction de la jeunesse (10-25 ans). Elle a pour mission de favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances ; d'organiser l'accueil sans hébergement au sein des neuf équipements de proximité à destination du public jeune et mis à disposition à titre gracieux par la commune.

D'autres associations non opérateurs de la ville accompagnent les jeunes : A travers la ville (prévention), la Mission locale (insertion professionnelle), CLLAJ 93 Ouest (logement).

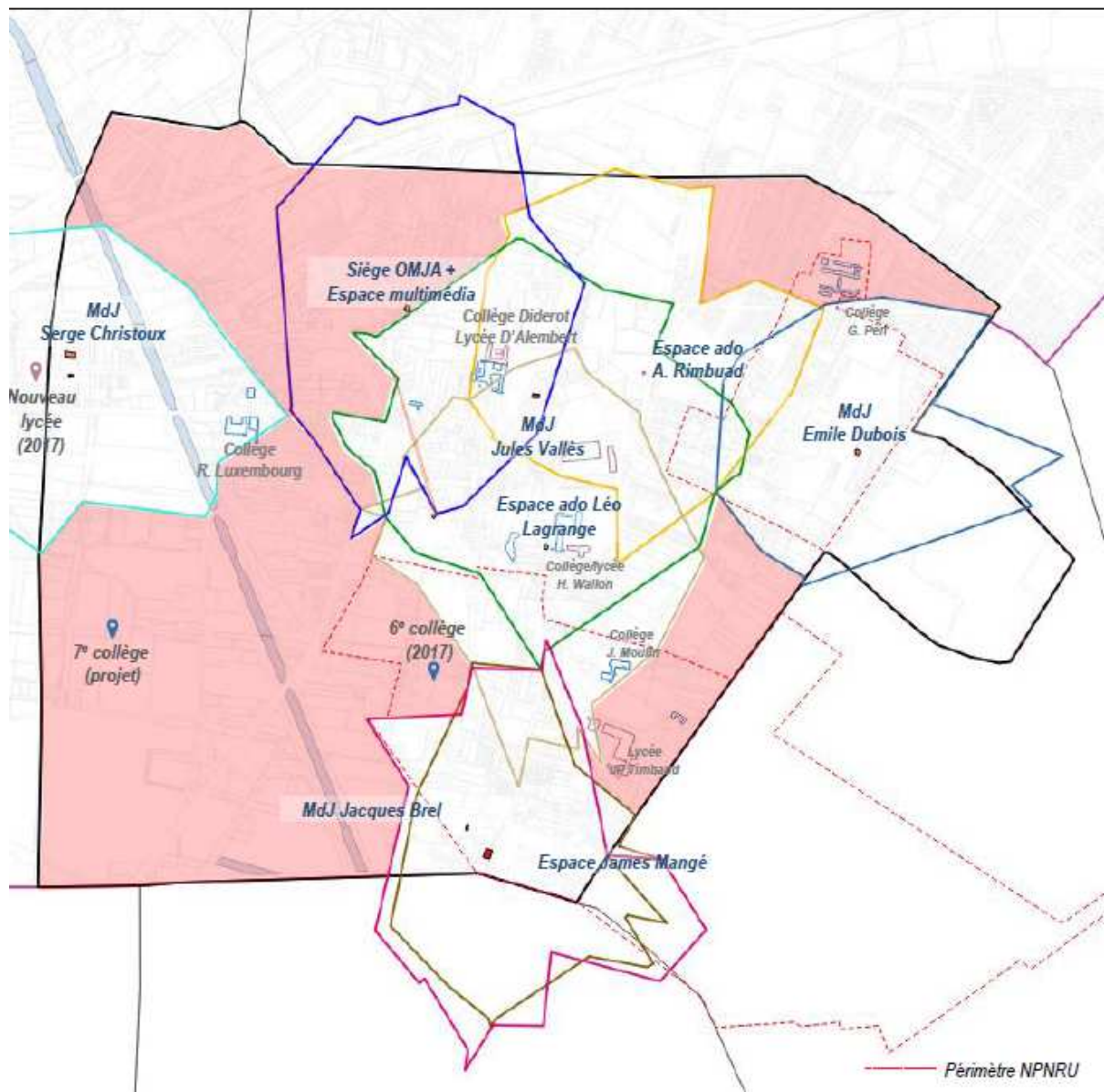
b. Mais une offre peu lisible, ne couvrant pas toutes les tranches d'âge, et inégalement répartie sur le territoire

La répartition des publics en fonction de la tranche d'âge entre les deux associations est peu claire, et la tranche d'âge 20-24 ans est peu ciblée. Les associations ont donc un potentiel fort pour augmenter leur nombre d'adhérents.

De plus, les équipements dédiés à la jeunesse ne sont pas répartis de façon équitable sur le territoire et la plupart d'entre eux n'offrent pas des conditions physiques adaptées.²

11 structures sont ainsi dédiées à la jeunesse mais avec une concentration au centre et des absences à l'est :

² source : étude équipements 2017 menée par Attitudes urbaines



Quatre zones nécessitent une attention particulière du fait de l'absence de structure jeunesse :

- Péri
- Landy/Pressensé
- Quatre Chemins, Presles
- Firmin-Gémier/Sadi Carnot

En ce qui concerne l'OMJA, ce tableau récapitulatif des locaux révèle des disparités en termes de capacité d'accueil :

	Capacité d'accueil	Superficie	m ² par adhérent	Nombre d'adhérents	Rapport adhérent capacité d'accueil	Fréquentation	Nombre moyen de visites par adhérent	Age moyen
Arthur Rimbaud	19	183	3,5	52	2,7	4373	84	15
Emile Dubois	60	402	2,0	197	3,3	12478	63	14
Jacques Brel	60	288	1,6	181	3,0	17141	95	15
James Mangé	19	185	1,4	135	7,1	9624	71	17
Jules Valles	48	145	1,1	135	2,8	9891	73	14
Léo Lagrange	36	190	2,0	95	2,6	7232	76	15
Espace Multimédia	48	90	0,9	100	2,1	8026	80	18
Serge Christoux	48	200	1,7	117	2,4	12218	104	12
Annexe Serge Christoux	24	170	1,6	115	4,8	5882	51	17
MOYENNES	40	207	1,8	125	3,4	8928	71	15,2***

Par ailleurs, ces locaux ne sont pas très visibles, et pas bien isolés ce qui peut engendrer des nuisances sonores. Ils ne sont pas toujours adaptés en termes de taille et de configuration à la mise en place en leur sein de projets ou d'activités d'animation jeunesse.

Ce diagnostic a mis en avant un certain nombre de questions que la municipalité propose de mettre au débat.

III. Les enjeux et questionnements

L'égalité de l'offre de services pour les jeunes dans tous les quartiers pose deux questions clés :

- celle de l'offre en équipements :
 - o faut-il multiplier les équipements dédiés aux jeunes en considérant qu'ils forment un public spécifique plus fragile, ou faciliter leur accès aux équipements « de droit commun » pour faciliter leur insertion ?
 - o faut-il un équipement de proximité dans chaque quartier pour ne pas créer de sentiment d'injustice ou faciliter la mobilité entre quartiers pour favoriser le vivre ensemble ?
 - o comment faire en sorte que les parents aient confiance dans l'offre de services jeunesse proposée par la ville ?
- celle de l'égalité d'accès aux services :

- les acteurs sont-ils vigilants au risque de cooptation et de fonctionnement en réseau fermé qui empêche certains jeunes d'accéder à l'offre de services ? (ex./ accès aux séjours de l'OMJA, accès d'un jeune à n'importe quelle Maison de jeunes)
- l'accès aux services est-il le même en fonction de son sexe, de son origine sociale ?

IV. Perspectives

La municipalité s'est engagée lors de son Bureau municipal du 15 mai 2018 dédié à la question de la Jeunesse à développer la complémentarité des actions en direction des jeunes et à rééquilibrer les moyens entre les acteurs. Un travail piloté par le Service Jeunesse va être réalisé dans ce cadre pour réinterroger ce que doit être un équipement ayant pour vocation d'accueillir des jeunes à l'heure de la révolution numérique et de la nécessaire prise de conscience écologique. IL s'appuiera sur la visite d'équipements ailleurs en France qui ont trouvé leur public (Le Plateau à Grenoble, l'Espace Angela Davis à Tremblay...).

Différents pistes ont ainsi été lancées :

- pour rééquilibrer l'offre en équipements :
 - la relocalisation de l'annexe Serge Christoux,
 - la création d'une structure intergénérationnelle à Cochenec-Montfort,
 - la création d'un équipement jeunesse à proximité du futur collège sur le quartier Sadi-Carnot
- pour faciliter l'accès des jeunes aux services :
 - proposer aux jeunes une carte jeune européenne qui donne des facilités pour les loisirs, les voyages, les hébergements
 - réactualiser le principe de l'OMJA selon lequel un jeune peut bénéficier de l'offre de n'importe quelle Maison des jeunes et n'est pas dépendant de celle de son quartier, en particulier pour les séjours
 - développer les immersions dans les quartiers avec médiateur
 - un réseau Jeunesse va être mis en place avec l'ensemble des acteurs concernés pour un meilleur partage des enjeux et pour la mise en place d'objectifs communs.
 - favoriser l'accessibilité de l'information pour éviter le réseautage grâce à un portail Jeunes centralisant notamment la bourse des projets, les offres de stage...